



CRE n°16-010

Auteur : M. BEAUJARD

Dest. : Membres du comité de pilotage

Date : 11/05/2016

Site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine FR7200700

Mise en œuvre Document d'Objectifs

Compte-rendu du 2ème COPIL

À Fourques-sur-Garonne, le 24 mars 2016

Synthèse des remarques suite au COPIL

Présents :

AUPLAT Jérôme, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Lot-et-Garonne
BARD Régis, Mairie de Tonneins
BEAUJARD Mathieu, Sméag - animateur du site Natura 2000 « la Garonne »
BOVET Frédéric, Sous-Préfet de Marmande et de Nérac
CADORET Vincent, Sméag / SAGE Garonne
CARRETEY Etienne, Syndicat de l'Avance
CHASSAGNAC Delphine, Responsable foncier environnement Roussille (Colas Sud-Ouest)
CHIAPPA Graziella, Conseillère municipale Mairie de Gironde-sur-Dropt
CLUA Guy, Maire de Saint-Laurent
COURET Bernard, Maire d'Aiguillon
DERC Jean-Claude, Val de Garonne Agglomération
DUFOURG Gilbert, Mairie de Fauillet
DUMAITRE Alexandre, Dreal Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
DUTHIL Francis, Maire du Mas d'Agenais
FONT Marine, Animatrice Natura 2000 Gélise, Syndicat Mixte du Pays d'Albret
FORNARO Marie-Laure, Chargée de mission milieux naturels Conseil départemental du Lot-et-Garonne

GAZENDEL François, Chambre départementale d'Agriculture du Lot-et-Garonne
GOUDENECHÉ Daniel, Fédération Départementale des chasseurs du Lot-et-Garonne
GUIGNAN Michel, Maire de Jusix
GUILLOT de SUDUIRAUT Olivier, Maire de Preignac
HACHE Sébastien, ONEMA
JALLON Philippe, Conseiller municipal Mairie de Fontet
LEMOZY Sylvie, Chargée de mission Natura 2000 Direction départementale des Territoires de Lot-et-Garonne
MAGOGA Elsa, Chargée de mission Natura 2000/Environnement SEPANLOG
MARTIN Jean-Max, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Gupie
MICHEL Guillaume, Animateur DOCOB Nature 2000 Communauté de communes de Montesquieu
MILOR Mercedes, Chambre départementale d'agriculture de Gironde
MOGA Jean-Pierre, Conseiller départemental de Lot-et-Garonne
MORANCHO Marc, Voies Navigables de France
MORENO Guy, Conseiller départemental de Gironde
PÉREUIL Guy, Mairie de Lagrùère
PIN Jacques, Mairie de Senetis
ROBIN Séverine, Mairie de Boé
SALANE Pierre, SEPANLOG
SAUBOI Bernard, Adjoint Mairie de Saint Léger Délégué 47 UNICEM
SOURIAT Marion, chargée de mission au CEN Aquitaine
SUFFRAN Yves, Animateur Natura 2000 Bordeaux Métropole
THIERRY Sylvain, Directeur des services techniques Val de Garonne Agglomération
TRIVANI André, Adjoint Mairie de Gaujac
TUFFERY Jean-Jacques, Conseiller municipal Mairie de Layrac
VÉRIL Corinne, Sméag

Ont été excusés :

ATINAULT Sylvain, Office nationale de la chasse et de la faune sauvage de Gironde
BIANCHI Jean-Pascal, ONEMA 33
BERG Myriam, Agence Régionale de Santé
BILIRIT Jacques, Maire de Fourques-sur-Garonne et Président du comité de pilotage
BORAS Jean-François, Maire de Langoiran
BOUSQUET-CASSAGNE Serge, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Lot-et-Garonne
BRIS Audrey, Délégation de Bordeaux Agence de l'Eau Adour Garonne
BROUSTAUT Jean-François, Mairie de Tabanac
CARRE Frédéric, sous-Préfet de Langon
DEBREL Christian, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Masse et de la Laurendanne
DEPASSE Guy, Maire de Clermont-Soubiran
DUVETTE Michel, Directeur départemental des Territoires et de la Mer Gironde
FAYE Lionel, Président de la communauté de communes des Portes de l'entre deux mers
FLIPO Daniel, Maire de Castets-en-Dorthe
GILLE Hervé, Syndicat mixte SCOT SUD GIRONDE
GOGUET Pierre, Chambre de commerce et d'industrie de la Gironde
MASSET Michel, Président de la Communauté de communes du Confluent
MASSON Christophe, Grand port maritime de Bordeaux
PLAGNOL Philippe, Maire de Langon
SABAROT Henri, Président du syndicat mixte du pays médoc
SIMIAN Benoît, Maire de Ludon-médoc
TANDONNET Henri, Président du syndicat mixte du Pays de l'Agenais
VICINI Jean-Pierre, Maire de Thouars-sur-garonne
ZAMBON Josiane, Maire de Saint-Louis de Montferrand

Jacques BILIRIT, Président du Comité de pilotage, a dû s'absenter juste avant le début de la réunion pour une intervention imprévue et urgente dans le cadre de ses fonctions de Maire. En son absence, Monsieur Frédéric BOVET, sous-Préfet de Marmande/Nérac, a présidé la réunion.

Monsieur BOVET, après avoir excusé l'absence de Monsieur BILIRIT, rappelle l'historique de la démarche Natura 2000 avec une validation du Document d'Objectif du site de la Garonne en Aquitaine en novembre 2013. Monsieur le sous-Préfet indique que le dispositif Natura 2000 ne doit pas être vu seulement comme une contrainte mais bien comme une opportunité. La signature des premiers contrats agricoles en 2015 et la possibilité de signer des contrats Natura 2000 attestent de l'intérêt de cette démarche.

Mathieu Beaujard, animateur du site Natura 2000 « la Garonne » au SMEAG, rappelle que l'élaboration du DOCOB a fait l'objet de 3 ans d'études et de concertation avec l'ensemble des membres du COPIL. Le dernier COPIL du 19 novembre 2013 a permis de valider le DOCOB. L'année 2014 a été une année charnière qui a permis de finaliser les documents du DOCOB suite à sa validation à la fin de l'année 2013 et de préparer sa mise en œuvre.

Suite à la délibération du 11 mars 2014 et après consultation des collectivités par l'Etat, le SMEAG a été désigné par l'Etat comme la structure porteuse de l'animation du DOCOB pour la période d'avril 2014 à mars 2017.

Le premier COPIL de mise en œuvre de janvier 2015 a notamment permis de travailler et de valider les mesures proposées dans le Programme Agro-Environnemental et Climatiques (PAEC) établi au cours du premier semestre 2015.

Pour ce deuxième COPIL, l'ordre du jour est le suivant :

- 1) Bilan de la deuxième année d'animation 2015 (avril 2015 à mars 2016)
- 2) Perspectives d'animation 2016 (avril 2016 à mars 2017)
- 3) Points divers / Echanges

Ce compte rendu est accompagné de la présentation PowerPoint permettant de l'illustrer (envoyé uniquement par mail pour des raisons d'économie de papiers). Ce compte rendu et la présentation seront prochainement disponibles sur le site internet du Sméag (www.lagaronne.com).

I. Animation 2015

1) Elaboration du PAEC Garonne en Aquitaine et première année d'animation



Figure 1 : Contractualisation sur l'île Raymond (33)

Sur le périmètre Natura 2000, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.) a été rédigé puis validé en début d'année 2015. L'objectif de ce contrat est de soutenir financièrement les agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement. Le Comité de pilotage Natura 2000 organisé le 22 janvier 2015 a permis de valider les éléments constitutifs du dossier dont les mesures proposées aux agriculteurs. Ainsi 13 Mesures Agro-environnementales et Climatiques (M.A.E.C.) peuvent être contractualisées. Ces mesures peuvent être engagées sur les îlots PAC qui ont *a minima* une parcelle touchant le périmètre Natura 2000.

L'animateur rappelle l'historique de la mise en œuvre du P.A.E.C. avec le lancement de l'appel à projet de la Région le 23 janvier 2015 et le dépôt du dossier définitif le 30 avril. Pour cette première année les agriculteurs avaient jusqu'au 9 juin pour faire leur déclaration à la PAC.

L'animateur présente rapidement le périmètre du P.A.E.C. situé sur les deux départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne ainsi que les 13 mesures proposées avec des mesures concernant principalement les prairies et milieux humides (roselières, plan d'eau...) mais également les cultures avec des mesures « 0 phytosanitaire ou 0 herbicide ».

Les agriculteurs de Gironde situés dans les secteurs prioritaires ont été contactés (une trentaine). Plusieurs rencontres sur les exploitations ont permis d'informer des agriculteurs potentiellement intéressés par cette démarche. Suite à des diagnostics terrains, deux contrats M.A.E.C ont été signés en 2015 avec des agricultrices de Gironde pour une surface de 36,56 hectares de prairies. L'animateur présente les deux contrats signés (diapositives 13 et 14).

Dans le Lot-et-Garonne, il n'y a pas eu d'engagement de la chambre d'agriculture 47 (contrairement au 33). Les données concernant les contacts des agriculteurs du Lot-et-Garonne n'ont pas été obtenues en début d'année contrairement à ceux de Gironde (blocage des services de l'Etat, problèmes de confidentialité). Pour ces raisons et compte tenu du contexte agricole local difficile, l'animation 2015 s'est concentrée sur la Gironde.

Bilan chiffré de la première année d'animation du PAEC :

Bilan année 1 (2015)	Objectif 2015	Réalisé en 2015
Surfaces (ha)	45 Ha	36,56 Ha
Nombre de demandes	5	2
Montant moyen d'AE 5 ans	49 340	26 000

Monsieur DUFORG, Maire de Fauillet, explique les difficultés rencontrées par la profession agricole qui est touchée par la crise économique. Il indique que l'agriculture a beaucoup évolué ces 30 dernières années et qu'elle est devenue beaucoup moins polluante. Il précise que les versements d'aide de la PAC n'ont toujours pas été versés au titre de l'année 2015, fragilisant encore plus les exploitations agricoles.

Monsieur CLUA, Maire de Saint-Laurent, précise que ces mesures vont dans le bon sens et demande pourquoi il n'y a eu que deux contrats signés cette année ? Ceci peut être expliqué par les inquiétudes des exploitants vis-à-vis du dispositif Natura 2000. L'animateur ajoute que les conditions d'animation n'ont pas été satisfaisantes cette année avec une élaboration compliquée du P.A.E.C au vu du nouveau Plan de Développement Rural et d'une validation tardive de la DRAAF et de la Région Aquitaine.

Monsieur COURET, Maire d'Aiguillon, demande si des mesures existent pour changer de types de cultures, comme le maïs qui consomme beaucoup d'eau. L'animateur explique qu'une nouvelle mesure a été mise en place pour l'animation 2016 avec la possibilité de convertir des cultures (maïs, blé,..) en prairie. Monsieur DUFORG répond que la culture du maïs est une économie reconnue dans notre région. Ces derniers temps, le cours du maïs a diminué et donc les agriculteurs planteront plus de tournesols cette année car c'est une culture qui n'a pas besoin d'irrigation.

Monsieur Guy MORENO, conseiller départemental de Gironde, est d'accord avec monsieur DUFORG mais précise qu'il existait autrefois des bocages, plus intéressants en termes de biodiversité et de paysages, qui ont été supprimés pour cause de rentabilité.

Monsieur COURET demande si ces mesures peuvent aussi bénéficier aux collectivités locales. Mathieu BEAUJARD répond que les MAEC ne s'adressent uniquement aux agriculteurs dans le cadre des déclarations PAC. En revanche, collectivités ou propriétaires privés peuvent bénéficier de contrat Natura 2000 si les mesures engagées répondent aux objectifs de protection et valorisation des espèces et habitats d'intérêt communautaire inscrits dans le document d'objectifs (DOCOB).

Marine FONT, animatrice Natura 2000 de la Gélise, demande si les montants réservés dans le PAEC Garonne peuvent être revus à la hausse. Sylvie LEMOZY de la DDT47 répond que oui à condition que cette modification soit justifiée et validée par les services instructeurs que sont le Conseil Régional et la DRAAF. Mercedes MILORD de la chambre d'agriculture de Gironde précise que les montants d'aide à l'hectare sont encadrés et qu'il n'est pas possible de les modifier. Sylvie LEMOZY explique qu'il n'y a pas pour le moment beaucoup d'exploitants souhaitant s'engager et que si l'enveloppe prévue sur 3 ans est consommée ce sera déjà très bien. Monsieur DUFORG rappelle qu'il y a des retards de paiement. L'animateur précise que, selon les informations disponibles, les exploitants devraient percevoir les aides de la PAC 2015 avant la fin du premier semestre 2016.

Monsieur André TRIVANI, conseiller municipal de Gaujac, demande à qui il faut s'adresser pour pouvoir bénéficier de ces aides dans la région Marmandaise. Son gendre détenant une parcelle en bord de Garonne pourrait être intéressé. Mathieu BEAUJARD répond que c'est lui-même en tant qu'animateur Natura 2000 que son gendre doit appeler afin de voir s'il est éligible ou non au dispositif.

Monsieur COURET demande si les aides seront reconduites une fois la période de 3 ans terminée. L'animateur précise que les contrats ont une durée de 5 ans. Alexandre DUMAITRE de la DREAL Aquitaine, précise que ces aides doivent être considérées comme un « coup de pouce » permettant d'accompagner les acteurs du territoire pour la mise en œuvre de bonnes pratiques permettant de préserver les espèces et les habitats du site Natura 2000 et plus largement l'environnement. Ces contrats auront probablement la possibilité d'être reconduits s'il y a un intérêt pour le milieu.

2) Animation territoriale et avis techniques sur l'incidence de projets

Afin d'assurer une cohérence entre les projets du territoire avec les enjeux Natura 2000, l'animateur a participé au suivi de projets de différentes collectivités pouvant aboutir à des contrats Natura 2000 (projet des quais de Langon, du belvédère de Lagrèze, observatoire de l'aloise à Saint-Laurent...). Il a participé également à différentes études comme celle sur la création d'un Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (P.E.A.N.P.) sur les bocages de Garonne.

En plus de ces actions d'animation, L'animateur a été sollicité pour 2 dossiers d'évaluation d'incidences (Garorock, travaux RTE) et pour 2 avis de dossier de conseil de gestion de biotope. Il a répondu également

aux demandes pour divers projets de collectivités ou de leurs prestataires (CUB Bordeaux, PLU de Preignac, commune de Quinsac, Communauté de communes du vallon d'Artolie, ...) avec transmissions de données.

La première Charte Natura 2000 a été signée en fin d'année 2015 par un agriculteur du Lot-et-Garonne. Cette charte lui permet de bénéficier du dispositif financier AREA proposé par la Région Aquitaine, et de l'exonération de taxes foncières sur le foncier non bâti. Aux dernières nouvelles cette charte est en cours de validation auprès des services de l'Etat.

3) Communication :

Un marché a été lancé en décembre 2015 pour l'élaboration de panneaux déroulants et de la lettre d'information Natura 2000 n°2.

Une charte graphique inspirée de celle du Sméag a été établie avec la création d'un logo composé d'un triptyque représentant l'angélique des estuaires, l'esturgeon et le vison d'Europe.

L'objectif des panneaux sera d'informer un large public sur la démarche Natura 2000 en présentant les richesses du site de la Garonne en Aquitaine et les différents leviers d'actions mobilisables. Ces panneaux pourront être présentés lors d'expositions ou de manifestations en lien avec la Garonne. Ils serviront de supports à l'animateur lors de ses interventions (collectivités, écoles, ...).



4

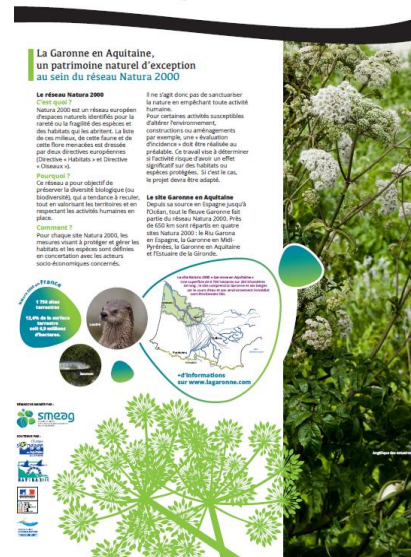


Figure 2 : panneau n° 1



Figure 3 : Aperçu de la lettre d'information n° 2

La première lettre d'information avait été diffusée en début d'année 2014 suite à la validation du DOCOB. Cette deuxième lettre présente les différents leviers d'actions mobilisables dans le cadre de Natura 2000 avec un zoom sur les contrats MAEC (interview d'une agricultrice ayant souscrite à une mesure MAEC en 2015). Elle sera distribuée à l'ensemble des membres du COPIL et aux collectivités du périmètre. Elle sera également un support de communication auprès du public lors des manifestations de la troisième année d'animation. Un exemplaire de cette lettre d'information est joint à ce compte rendu.

En mars 2015 l'animateur a procédé à une intervention dans le cadre de l'animation « comme un poisson dans l'eau » menée par la communauté de communes du Vallon de l'Artolie. Une présentation a été réalisée au cinéma de Martillac sur le thème des zones humides de Garonne en mettant en avant la démarche Natura 2000.

Une intervention en extérieur, Garonne-O-Clair, avec une opération de nettoyage de la nature le matin et la tenue d'un stand l'après-midi était également prévue à Marmande en septembre mais celle-ci a été annulée par cause de mauvais temps. Elle devrait être reportée en 2016.

II. Animation 2016 (3ème année d'animation)

1) Deuxième animation du P.A.E.C.

En début d'année 2016, l'animateur a répondu à l'appel à projet de la Région et de la DRAAF pour la deuxième année d'animation avec le dépôt du dossier le 18 février 2016. Suite aux discussions du COPIL de janvier 2015 et au retour des agriculteurs obtenus lors de la première année du P.A.E.C., une nouvelle mesure de conversion de cultures en prairies a été ajoutée (Mesure AQ_GARO_HE 07).

Pour préparer au mieux la deuxième année d'animation, un important travail a été mené en fin d'année 2015 et en début d'année 2016 sur les listings des agriculteurs situés sur les secteurs prioritaires du site Natura 2000. Ces sites avaient été définis lors de la première année d'animation du DOCOB avec des sites de priorités allant de 1 à 4. Au total 22 sites avaient été définis à partir de l'intérêt écologique des différents secteurs (Foyers de biodiversité, zones humides, confluences, ...).

Les données contacts des agriculteurs ont été obtenues auprès de la DDT47 par convention au cours de l'année 2015. Comme pour les secteurs prioritaires 1 de Gironde, réalisés pour la première année d'animation, un listing par département a été réalisé pour chaque priorité (1,2,3 et 4). Après numérisation des sites prioritaires sur SIG et extraction des îlots PAC concernés pour chaque priorité, les listes de contacts ont été établies sous Excel. Ces listings seront utilisés pour l'animation de la deuxième année du PAEC.

Les agriculteurs de priorité 1 du Lot-et-Garonne et de Gironde ont été contactés par mail à la fin du mois de mars. En fonction des réponses et des contacts établis, les priorités 2, 3 et 4 pourront être contactées si besoin.

La date limite de contractualisation pour cette année est fixée au 17 mai 2016 (entre temps celle-ci a été décalée récemment au 15 Juin)

2) Animation territoriale

Lors de cette troisième année d'animation les différents projets de 2015 et les nouveaux seront suivis par l'animateur avec un rôle de veille territoriale, de mise en réseau et d'appui des territoires.

Les missions d'animations pour cette nouvelle année seront les suivantes :

- Mieux faire connaître la démarche et ses intérêts auprès des collectivités et des usagers - en s'appuyant sur les outils de communication et de sensibilisation,
- Mettre en place les premiers contrats N2000 sur des opérations vitrines
- Inciter des collectivités ou particuliers à souscrire à des contrats ou à signer des chartes Natura 2000,
- Suivre de manière transversale les projets en lien avec le périmètre Natura 2000 pour s'assurer de la compatibilité de ces projets avec les enjeux environnementaux. Notamment en travaillant ou donnant son avis sur les dossiers d'incidence et des dossiers soumis aux conseils de gestion de biotope,
- Veiller à la cohérence des politiques publiques en lien avec les projets autour de la Garonne (lien notamment avec le SAGE et le Plan Garonne).

Monsieur CLUA indique qu'un projet est en cours d'étude sur sa commune afin de mettre en avant le patrimoine naturel de sa commune. Monsieur le Maire invite les collectivités à prendre contact avec Monsieur Beaujard pour obtenir des conseils de gestion et de valorisation de leurs sites naturels. Il est

important de communiquer sur cette démarche à travers par exemple les bulletins municipaux pour lancer une dynamique locale.

Monsieur DUFOUR explique que sa commune travaille sur la problématique des phytosanitaires avec le lancement d'un programme « zéro phyto ».

Monsieur Michel GUIGNAN, maire de la commune de Jusix, explique que les agriculteurs sont toujours considérés comme les principaux pollueurs. Mais avec la mise en route de la centrale de Golfech il y a eu d'importants impacts sur la Garonne avec 1,5 mètre de coquillage sur les berges.

Monsieur DUFOUR explique qu'avec le prix du maïs il devient intéressant pour les agriculteurs de se tourner vers la populiculture. L'animateur répond qu'au point de vue la biodiversité les peupleraies ne sont pas intéressantes.

Monsieur COURET explique qu'il n'a rien contre les cultures de maïs, mais qu'avec la diminution future des ressources en eau, il faudrait trouver des cultures plus adaptées afin de préparer l'avenir aux changements climatiques.

3) Communication - sensibilisation

L'animateur présente les actions de communication prévues dans le cadre de cette troisième année d'animation :

- Rédaction d'un encart destiné aux bulletins municipaux et communautaires, synthétisant les objectifs de Natura 2000 et les possibilités de contractualisation (contrat N2000, M.A.E.C et charte)
- Actualisation du site Internet du Sméag
- Conception d'une troisième lettre d'information (début d'année 2017)
- Elaboration d'une plaquette explicative sur les MAEC
- Participation à des animations locales (ex : Garonne O Claire annulée en 2015 et reporté le 5 Juin 2016)

III. Points divers

1) Consultation des collectivités sur l'extension du périmètre Natura 2000

L'animateur précise que l'Etat consulte actuellement les collectivités pour la validation du périmètre Natura 2000. Le périmètre nouveau périmètre élargi d'environ 20% par rapport au périmètre initial (de 5 626 Ha à 6 684 Ha). Les collectivités ont deux mois pour se prononcer. Ce périmètre avait été validé lors du dernier COPIL de validation du DOCOB en novembre 2013.

Alexandre DUMAITRE explique la procédure complexe et longue de validation des périmètres Natura 2000 demandant une validation au préalable par le ministère de l'environnement puis une consultation des collectivités concernées sous 2 mois. Avant une validation finale du périmètre, le projet de périmètre (pSIC) est envoyé à l'Union Européenne. Après plusieurs aller/retour entre la France et l'Union Européenne, et après validation de cette dernière, le site Natura 2000 devient un SIC (site d'intérêt communautaire). Ensuite l'Etat français prend un arrêté afin de valider définitivement le périmètre, le site devient alors ZSC (zone spéciale de conservation). Pour résumer, Monsieur DUMAITRE, indique que cette procédure n'empêche pas de travailler dès à présent sur le site et de signer des contrats Natura 2000 sur ce périmètre.

Monsieur DUFORG précise que les agents de contrôle de l'Etat, notamment l'ONEMA, sont mal vu par la profession agricole et ceci peut expliquer la frilosité des agriculteurs pour s'engager dans des mesures Natura 2000.

2) Moustique tigre (aedes albopictus) et traitement potentiel en zone Natura 2000

Après avoir été contacté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), Mathieu Beaujard fait une intervention rapide sur la mise en place d'un plan de lutte du moustique tigre avec de prévenir les risques de propagation des maladies du Chikungunya, de la Dengue et maintenant du nouveau virus Zika. Des traitements localisés à faibles doses pourront être réalisés sur les foyers atteints par ces maladies. Si de tels traitements sont réalisés sur le périmètre N2000, les services en charge des espaces Natura 2000 seront prévenus en amont. Une campagne d'information sera lancée à destination de tous publics ou structures concernées. Monsieur BOVET se veut rassurant en expliquant que ces moustiques vivent à proximité des habitations et que les traitements seront bien localisés et à faible doses.

3) Echanges divers

Monsieur Jacques PIN de la commune de Senestis demande pourquoi des réserves d'eau ne sont pas créées pour lutter contre le manque d'eau. L'animateur Natura 2000 répond qu'effectivement, d'après différentes études, notamment l'étude Garonne 2050 portée par l'agence de l'eau Adour-Garonne, il y aura un manque d'eau dans le futur. Des sites potentiels ont été étudiés mais le contexte actuel sur les réserves en eau est très sensible. La création de réserves n'est pas l'unique solution, il faut agir sur les différents volets comme les économies d'eau, l'amélioration des fonctionnalités des zones humides et de leur connectivité. Alexandre DUMAITRE ajoute que ces réserves existent déjà naturellement avec la présence de nappes alluviales et de nappe profonde. Avec les zones humides ces dernières agissent comme une éponge avec une captation de l'eau en période humide puis une restitution progressive de l'eau en période estivale. Il faut donc travailler en intelligence pour améliorer l'état de ces milieux et ainsi optimiser leur fonctionnement.

Monsieur BOVET, après avoir remercié l'ensemble des participants, clôt la réunion.

Pour rappel, tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du Sméag, www.lagaronne.com (Milieux naturels / Natura 2000 Garonne / Elaboration du DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine).

Pour tous renseignements complémentaires, contactez l'animateur :

Mathieu BEAUJARD

Mail : mathieu.beaujard@smeag.fr

Téléphone : 05 - 62 - 72 - 76 - 00

www.smeag.fr

